de ses pensionnaires ; c'est une femme nommée Virginie Ghesquières, originaire de Deûlemont, département du Nord ; elle n'avait plus que cinquante-trois jours à courir pour atteindre sa centième année. L'histoire de cette femme présente une particularité des plus étranges et qui semble être empruntée à un chapitre de roman.

C'était sous le premier empire, lors de la campgne du Portugal, raconte la *Presse* ; pendant une des rencontres les plus meurtrières, le colonel du 27e de ligne fut atteint d'un coup de feu. On le crut mort et on ne s'occupa que de le venger. Ce fut l'affaire d'un instant : le régiment, la baïonnette à la main, s'ouvrit un passage à travers les assaillants. Nul cependant n'avait songé à emporter le corps du colonel, lorsqu'un sergent de voltigeurs, petit, mince à la mine éveillée, dit à deux de ses camarades :

— C'est pas tout ça, faut aller chercher le corps de notre colonel et montrer à ces cadets-là à qui ils ont affaire.

Les trois braves partirent, mais deux tombèrent en route sous les balles de l'ennemi, et le sergent arriva seul à l'endroit où reposait le cadavre du colonel.

En vain il essaya de le charger sur ses épaules, il lui fut impossible de d'y parvenir.

En ce moment, il aperçut au loin deux cavaliers anglais qui passaient sans le voir ; il attira leur attention par ses gestes et par ses cris. Ceux-ci accoururent pour faire un prisonnier. Mais le sergent avait son idée. Dès qu'ils ne furent qu'à une trentaine de pas, il en renversa un d'un coup de carabine, et, attendant l'autre avec sa baïonnette, il le blessa si grièvement qu'il tomba également de son cheval ; alors il chargea le corps du colonel sur l'une des montures et revint à l'ambulance glorieux et triomphant.

Cependant par une sorte de protection miraculeuse, le colonel respirait encore ; le chirurgien de service pansa ses blessures, et un moment après il pouvait remercier du regard celui qui l'avait arraché à une mort certaine.

Mais alors seulement on s'aperçut que le sergent avait, lui aussi, reçu une blessure : le sang découlant de sa poitrine, avait percé son uniforme.

On se hâta; malgré sa vive résistance, de le dépouiller de ses vêtements. O surprise étrange ! ce soldat était une femme !

C'était Virginie Ghesquières !

Virginie Ghesquières, de Deûlemont, qui, voyant son jeune frère appelé par la conscription, était partie à sa place, cachant son sexe avec des vêtements d'homme. Incorporée dans le 27e de ligne, elle avait servi six années, et avait été successivement promue au grade de caporal, de fourrier et de sergent.

Le général qui commandait la brigade, instruit de ce singulier événement, fit appeler Virginie, lui remit son congé et lui fit obtenir la croix de la Légion d'honneur.

C'est cette femme qui vient de s'éteindre de vieillesse à la maison de refuge d'Issy. Depuis quelques années, elle était tout à fait tombée en enfance et ne se souvenait absolument de rien.

On nous écrit d'Hem :

« Dimanche dernier, notre société musicale, la *Jeune Lyre*, fêtait joyeusement la Ste-Cécile.

» Cette société, qui a un an d'existence, a fait entendre de charmants morceaux de son répertoire. Nous n'avons que des félicitations à lui adresser. Avec de la persévérance, elle pourra obtenir un rang honorable parmi les sociétés musicales des communes environnantes.

» Après une sérénade donnée au président, M. Franchomme, adjoint au maire, tous les membres actifs et honoraires de la société se sont réunis dans un banquet où n'a cessé de régner la plus franche cordialité. »

La gendarmerie vient de mettre en arrestation un journalier au service de M. Declercq, cultivateur à Marcq en Barœul, accusé de vol de sacs de blé. Tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, cet individu empruntait la brouette de son maître pour transporter *son* blé, au Blanc-Scau où il le faisait moudre, en se couvrant du nom de M. Declerck, et ensuite à Croix, chez un recéleur de ses amis. Heureusement, le fermier n'a pas tardé à découvrir ce manége, et le coupable ira répondre de sa conduite devant la justice.

Cinq ou six individus sont, dit-on, compromis dans cette affaire.

Société de Consommation de Roubaix.

Les Sociétaires sont prévenus que tous les *jetons* devront être rapportés le 22 décembre courant au plus tard, s'ils veulent qu'ils soient comptés dans l'inventaire de fin d'année.

—

Une assemblée générale pour *préparer* l'élection de l'administration et de la commission de surveillance, aura lieu le jour de Noël 25 décembre à 11 heures très-précises dans la salle des Cours de Physique.

Tous les Sociétaires sont instamment priés de se rendre à cette assemblée, à cause de son importance.

—

L'assemblée générale pour la reddition des comptes de l'année 1867, et pour l'élection de l'administration et de la commission de surveillance, aura lieu le dimanche 29 décembre à 11 heures très-précises.

VILLE DE ROUBAIX

Lundi 16 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Des boissons fermentées. — Du vin.

Historique des boissons fermentées. Du vin. Importance de la vigne et de l'art œnologique en France. Circonstances qui influent sur les qualités du vin. Vendange. Transformation du jus ou moût de raisin en vin. Egrappage, fermentation, ouillage, collage. Lie de vin.

Recettes : 1° Constater la coloration artificielle du vin ; 2° Oter au vin le goût du fût ; 3° Faire le vin de Malaga.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercredi, 18 décembre, à 8 h. 1/4 du soir

Le faux et le vrai magnétisme.

Pour toute la chronique locale J. Reboux.

PONT INTERNATIONAL ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Il y a quelque temps, lorsque nous nous sommes occupé de ce projet grandiose, nous ne pressentions pas l'accueil enthousiaste que lui fait actuellement la presse parisienne. On connaissait bien parmi nos confrères M. Boutet et ses plans; mais on avait craint que les énormes difficultés de l'exécution eussent découragé l'auteur, et on faisait silence. M. Boutet ne s'était ni arrêté ni lassé. Il avait recherché les moyens les plus pratiques, sous le rapport matériel comme sous le rapport financier, de parvenir à réaliser son idée fixe. Noble persévérance! Il faut saluer et soutenir ces intelligences hardies, qui se sont tout entières incarnées dans une seule pensée, d'autant plus courageuses que le but à atteindre est plus difficile, plus élevé, plus irréalisable aux yeux du commun des hommes !

Ce que M. Lesseps a fait en perçant l'isthme de Suez pour réunir la Méditerrannée et la mer Rouge, M. Boutet veut le faire en jetant une arche en fer d'une rive à l'autre, pour relier la France et l'Angleterre. Cette dernière création est à juste titre considérée comme supérieure à la première, si on mesure le mérite des hommes à la hauteur des obstacles qu'ils ont à vaincre. M. Thomé de Gamond avait proposé de passer sous la mer pour gagner l'autre rive; M. Boutet passe au-dessus des flots; d'une enjambée il franchit le détroit. C'est prendre le parti le plus audacieux. En effet, le pont projeté est d'une seule portée; il n'est soutenu ni par un pilier, ni par une culée; s'il ne s'écroule pas dans l'abîme, c'est par une merveille d'équilibre. Et ce n'est pas là seulement un chemin ordinaire, une simple passerelle. Sur ces tresses en fer entrelacées, il y aura six voies pour la circulation des locomotives et des wagons, des routes pour les voitures, des trottoirs pour les piétons. Le tablier aura une largeur de 104 mètres.

On ne peut qu'admirer le système nouveau inventé par M. Boutet pour la construction de cet immense viaduc. Il a conciliè la légèreté et la solidité. Dans une seconde étude qu'il a faite, il s'est defié du scepticisme, avec lequel on pouvait traiter la téméraire pensée de ne donner aucun étai à cette voûte de 30 kilom. de longueur, qui ne tiendrait à la terre que par ses deux points de départ, au cap Blanc-Nez, près de Calais, et au Shakspeare Cliff, près de Douvres. Il a donc presenté un projet modificatif d'après lequel le tablier du pont est porté par des piles posées sur le lit de la mer. La dépense serait ainsi diminuée ; mais la solidité de l'ouvrage n'en serait pas augmentée et pour réaliser une économie mesquine, on ôterait à cette conception digne du génie *industriel* de notre siècle son originalité et sa grandeur.

Les caps du haut desquels doit « s'élancer » le pont sont : le Blanc-Nez, à 135 mètres, le Shakspeare, à 132 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce sont des sommets élevés. Du pied des culées au tablier, il y aura 48 mètres au-dessus des plus fortes marées. La hauteur sous voûte ira en augmentant au milieu du pont, elle sera de plus de 80 mètres. Les plus grands navires du monde pourront passer entre les jambes de cet autre colosse de Rhodes.

Le projet le plus hardi a été préféré par les ingénieurs, à l'avis desquels se raillera sans doute la commission instituée au ministère des travaux publics pour délibérer sur cette vaste question. Son exécution coûterait 400 millions.

Pour conquérir l'opinion publique à son système, M. Boutet a fondé une société dont nous avons eu déjà l'occasion de parler et qui fera établir un modèle et un type de pont d'une seule portée sur la Seine. M. Lambert de Croix, dans le *Moniteur universel*, M. Louis Figuier, dans la *Presse*, et d'autres écrivains spéciaux n'émettent pas le moindre doute sur la réussite de cette expérience nécessaire.

Les moyens d'action se créent : « Une partie du capital, dit le *Monde illustré*, est déjà souscrite, et les autorités et notabilités de Calais ont si bien compris l'intérêt et l'utilité de cette œuvre admirable, qu'elles ont été les premières à souscrire et à patronner l'inventeur, et son entreprise qui grandira la double ville de Calais et de St-Pierre, enrichira Boulogne dont il triplera l'importance, centuplera le transit entre la France, l'Angleterre et la Belgique, et qui, en un mot, intéresse au plus haut degré le commerce du monde entier. (*Impartial de Boulogne.*)

FAITS DIVERS

— Nous avons mentionné, d'après le *Précurseur* d'Anvers, l'arrestation d'un individu mystérieux, qui tâchait, disait-on, de faire des enrôlements pour la France en s'adressant de préférence aux matelots italiens.

Il paraît que cette mystérieuse affaire fait l'objet de toutes les conversations en Belgique. Le *Journal de Bruxelles* ajoute les détails suivants à ceux que nous avons donnés :

Une visite domiciliaire eut immédiatement lieu dans une maison de la rue Zirk où l'étranger était descendu seulement depuis huit jours. On ouvrit ses coffres, dans lesquels on découvrit tout un arsenal : des poignards, des révolvers, des casse-tête, des bombes Orsini et des faux papiers.

On alla aux informations près du propriétaire de la maison, qui raconta qu'un autre Italien de très petite taille, accompagné d'une dame, étaient venus, il y a quelques jours, louer l'appartement pour un mois, qu'ils avaient payé d'avance, et que depuis il ne les avait plus revus.

Les coffres ont été saisis et la police fait d'actives recherches pour découvrir la dame et l'autre Italien qui, sans doute, sont des complices.

— Un des jours de cette semaine, une grande partie était engagée dans un cercle de Paris, cercle de jeune date et de jeunes gens M. de B...., arrivé le matin de sa province, perdait 20,000 francs. Ce déficit lui semblant douloureux, il voulut le réparer.

Nouvelle désillusion ! la perte augmente et atteint le chiffre de 200,000 francs. Vertige !

Il continue ; la veine tourne ; à six h. du matin, M. de B... gagnait 800,000 fr. Revertige ; à neuf heures, il alla se coucher ayant tout perdu, plus de 150,000 fr.

Quels jolis rêves ont dû bercer son sommeil !

Nous reproduisons, sous toutes réserves, ce récit emprunté au *Figaro*.

—Le *Progrès de Saône-et-Loire* publie la note suivante :

Les accidents de chemins de fer se succèdent avec tant de rapidité qu'il faudra bientôt renoncer à en donner des détails dans la crainte de lasser les lecteurs. Ainsi, depuis samedi matin, on compte sur la grande ligne P. L. M. seulement six déraillements ! Si encore le mal ne consistait généralement qu'en des avaries plus ou moins considérables du matériel, mais, malheureusement, il est rare qu'on n'ait pas à déplorer le sort de quelques pauvres voyageurs tués ou, ce qui pis est, affreusement mutilés !

Sur la ligne du Midi, près de Montpellier, dit-on, plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement blessées; un habitant de Bûgé, M. Riche, a eu de fortes contusions à la tête et on a dû faire l'amputation d'une jambe à un jeune homme faisant partie du même convoi. Les autres déraillements n'ont occasionné qu'un dégât soit de matériel ou de marchandises et des retards plus ou moins dans l'arrrivee des trains.

Quoi qu'il en soit, il est pénible de songer que presque toujours ces accidents sont dûs à l'incurie des compagnies qui, pour des raisons blâmables d'économie, ne craignent point d'exposer chaque jour la vie des voyageurs et jeter si souvent la douleur et le deuil dans les familles.

— Un événement singulier a donné lieu en Italie à un différend entre le ministère de la guerre et celui de grâce et justice. Voici comment la raconte un correspondant de la *Perseveranza* :

« Il y a quelques semaines, un déserteur qui s'était fait brigand, fut condamné à être fusillé dans je ne sais plus quelle ville des provinces méridionales. Toutes les formalités remplies, le condamné fut conduit près du cimetière où il devait être enterré, et cinq balles le frappèrent bientôt.

» Le sergent qui commandait le piquet qui fit feu, s'apercevant que cet homme n'était pas mort, lui tira à bout portant le coup de grâce. On crut que ce malheureux avait cessé de souffrir, car il restait immobile à terre. Le corps fut remis au fossoyeur. Cependant, comme il était déjà nuit, celui-ci jugea à propos d'attendre au lendemain pour creuser la fosse. Le corps fut laissé à l'endroit même où il était tombé; la vie ne l'avait pas tout à fait abandonné. Le froid de la nuit, en irritant les blessures, fit revenir le justicié à lui.

» Il se traîna avec peine sur ses genoux jusqu'au mur d'enceinte, y appuya une échelle qui se trouvait là par hasard, et, après avoir escaladé le mur, il alla tout sanglant et le bras brisé par les balles, se constituer prisonnier devant le délégué de la sûreté publique du village voisin.

» Le ministère de la guerre et celui de grâce et justice sont maintenant en désaccord pour savoir à qui appartient ce mort ressuscité. Je crois qu'ils finiront par demander sa grâce, car les blessures ne sont pas mortelles et le bras a été remis tant bien que mal. »

— Le *Journal de Posen* soutient, d'après une correspondance de Varsovie, que les propriétaires polonais des cinq gouvernements de Lithuanie, Russie blanche, Volhynie, Bodolie et Ukraine ont été condomnés à payer cette année à la Russie une contribution extraordinaire de 2,1000,000 roubles (8,400,0000 fr.); et qu'il en est résulté une ruine générale par ces diverses provinces déjà désolées par l'insuffisance des récoltes.

— Parmi les affaires qui vont être jugées, le 9 décembre, par la cour d'assises de la Corrèze, et dont le *Corrézien* nous donne la liste, il en est une épouvantable et destinée sans aucun doute à avoir un grand retentissement.

Deux femmes, Marie Brajoux et Marianne Feiutrenie, sa mère, sont accusées d'avoir fait cuire dans une marmite, avec des choux et de la farine, l'enfant nouveau-né de Marie Brajoux, vivant et viable, et de l'avoir ensuite donné en pâture à leurs porcs, qui l'ont dévoré !

— On lit dans la *Presse de Vienne* :

On répand en ville le bruit que la mort de la comtesse Chorinski, qui, comme on sait, a été empoisonnée à Munich, ne doit pas être attribuée à un assassinat, mais qu'elle a été le résultat d'un suicide. On dit que la baronne Julie d'Eberghenys, éprise d'un amour violent pour le comte Chorinski, se rendit à Munich, et n'a pas caché un instant à l'épouse du comte ses sentiments. Comme, selon sa manière de voir, l'une d'elles devait mourir et laisser sa place à l'autre, elle proposa à la comtesse de mettre un terme à leur rivalité par un duel à l'américaine.

La comtesse accepta cette proposition, et l'on convint alors que le sort déciderait laquelle des deux femmes devrait s'empoisonner par l'acide prussique. On prépara donc deux verres de ce poison, et on procéda au tirage au sort. Le sort fut défavorable à la comtesse qui, aussitôt que la baronne s'éloigna, vida le verre rempli de la fatale boisson, et rendit l'âme.

Toute cette histoire n'est, jusqu'à présent, qu'une supposition à laquelle la rivalité de ces deux femmes et leur caractère romanesque donne une certaine teinte de vraisemblance.

Il paraît que la police, après avoir pénétré dans l'appartement, trouva la porte barrée à l'intérieur. Sur la table, il y avait deux verres, dont l'un vide et ne contenant que les restes du poison, et l'autre entièrement rempli du même poison.

La *Presse* finit son récit par la remarque, que ce qu'il y a de plus frappant, c'est la complaisance toute libérale de ces dames, qui, avant de procéder à l'exécution de ce duel à l'américaine, ont eu probablement l'obligeance d'inviter l'inventeur de cette histoire à assister à leur entretien en qualité de rapporteur ; car autrement il lui serait impossible d'être aussi bien renseigné.

MENUS PROPOS.

On demandait à un journaliste à souple échine s'il voyait toujours M. X...

— Non, répondit-il d'un ton dégagé, je ne le vois plus depuis qu'il a perdu sa place au ministère...

— C'est singulier, vous étiez toujours fourré dans son bureau !...

— Eh bien ! c'est pour cela... je crains de lui rappeler le *temps où il était heureux*.

—

M. X... est un banquier d'origine viennoise. Il est arrivé à Paris, précédé d'une certaine réputation; on disait que, à Vienne, il allait à la cour. Chez nous, il n'ira jamais qu'à la cour d'assises, mais il n'en est pas encore tout à fait là. On en cause — et c'est assez pour le moment.

— Prenez garde, baron, lui faisait un membre du conseil d'administration du Sous Comptoir de je ne sais quel Crédit, la justice surveille les opérations financières avec plus de soin que jamais; il faut être prudent.

— On n'oubliera pas, fit le banquier, mes quarante-cinq années de probité...

— Mais, vous avez cinquante ans ?

— Hé ! voilà le diable !

—

Le *Constitutionnel* l'a dit, M. Haussmann nous reste. Dien des maçons, tu l'emportes !

FIGARO.

La *nouvelle loi sur les Sociétés* va inaugurer un nouveau régime commercial en affranchissant les Sociétés par actions, soit anonymes, soit en commandite, d'une partie des entraves qu'avaient imposées — aux unes le code de commerce, — aux autres la loi des 17 et 23 juillet 1856.

Elle intéresse au plus haut degré le commerce, l'industrie, la finance, tous ceux qui, pour augmenter leurs forces productives, ont besoin du puissant levier de l'association.

Elle n'intéresse pas moins les capitalistes qui, soit comme actionnaires, soit comme porteurs d'obligations, touchent de près ou de loin aux Sociétés par actions.

Enfin, elle intéresse les jurisconsultes ; car, elle ne saurait manquer de donner matière à de nombreuses discussions judiciaires.

Nous croyons donc utile de signaler un petit volume qui vient de paraître (1) et qui contient le *texte de la loi avec un commentaire sur les quatre premiers articles*.

Ces quatre articles sont ceux qui régissent la constitution des Sociétés, la négociation des actions et la rémunération des apports sociaux. — Leur examen, fait par un homme d'expérience pratique et de savoir, fait connaître le but et l'économie générale de la loi et suffit pour faire apprécier l'esprit des autres dispositions.

(1) Un volume, par M. Bourlet de La Vallé, 1 fr. 50. — Envoi *franco* contre 1 fr. 60 en timbres-poste, adressés aux bureaux du *Moniteur industriel*, rue Montmartre, 160, Paris.

Deux jolies étrennes pour 10 francs. GAZETTE MONDAINE, journal de mode. 24 nos et 48 annexes par an ! Gravures coloriées, patrons découpés (grandeur naturelle), feuilles de broderie, tapisserie, crochet, guipure et de petits ouvrages. Envoyer un mandat de poste de 10 fr. à l'ordre de Mme la comtesse d'Orr, 11, rue St-Florentin, à Paris. Les abonnements d'un an, faits avant le 1er janvier, ont droit à 1 prime : 1re, 2 beaux portraits de Raphaël et de la Fornarina, gravés sur acier. 2me, 1 collier en vrai carail. Ajouter 1 fr. pour le port et l'emballage. 3 mois à l'essai, soit, 6 nos pour 2 fr. 50 c. *Envoi de prospectus, sur demande affranchie.* 7355

COMMERCE

Liverpool, 13 décembre.
(Depêche de la maison Robert Funke et Cie).

Marché calme, prix faibles, ventes 10,000 balles.

Good middling-louisiane 7 3/4.

COURS DE LA BOURSE

Du 14 Décembre 1867

Cours de ce jour		Cours précédent	
3%.....	69 80	— 3%	69 80
4%.....	99	— 4 1/2%	99

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

10 décembre. — Marie-Rosalie fille légitime d'EmileT Sobbel et de Lucie Crispyn.

Héléne-Mathilde, fille légitime de Honoré Briet et de Palmyre Durieu.

Emile-Henri, fils légitime d'Alexandre Delannoi et de Julie Bossu.

Béatrice-Sophie, fille légitime d'Ernest D'hooghe et de Sophie Fonteyne.

Cordule, fille légitime de Henri Vanherzeele et de Sophie Marischael.

11 décembre. — François-Eugéne, fils légitime de Gaspard Morael et de Catherine Vanmeenen.

Ernest-Henri, fils naturel de Palmyre Bernard.

Napoléon-Louis, fils légitime de Pierre Dupont et d'Augustine Blond.

Pierre-Guillaume, fils légitime de Philippe Pennart et de Elisabeth Leven.

Pierre-Auguste, fils légitime de Pierre Smitz et de Hortense Bonnet.

12 décembre. — Elise-Hortense, fille légitime de Floris Wacrenier et de Hortense Segard.

Rosalie, fille légitime de Liévin Desbarbieux et de Marie Detournay.

Emile-Arthur, fils légitime de Guislain Blancquart et de Clotilde Cornille.

Laure-Octavie, fille naturelle de Sophie Mercier.

Julia, fille légitime d'Adrien Gruielle et d'Eugénie Vivier.

Paul-Oscar, fils naturel de Julia Mahon.

Anna-Désirée, fille légitime de Jules Delahaye et de Catherine Carnay.

Aurore-Théodore, fille légitime de Cyrile Hennion et de Clémence Jouvenel.

Marie, fille légitime de Jean Hugue et de Juliette Monbel.

13 décembre. — Oscar-Auguste, fils légitime de Henri Goens et de Virginie Vanwalleghem.

César-Auguste, fils légitime d'Auguste Allincka et de Sophie Bury.

Louise-Palmyre, fille légitime de Louis Leclercq et d'Adéle Destombes.

Juliette-Marie, fille légitime de Pierre Poulain et de Juliette Jemarque.

—

MARIAGES.

9 décembre. — Clément Thybaut, ouvrier apprêteur, et Florence Descamps, couturière.

Edouard Moreau, garçon d'hôtel, et Julienne Becquereau, sans profession.

Denis Deschamps, agent de police, et Eugénie Honorez, journalière.

DÉCÈS.

9 decembre. — Philibert Herchuez, 59 ans, tisserand, Epeule.

10 décembre. — Marc Wilfart, 2 ans, 8 mois, Jean-Ghislain.

Marie-Philomène Vanderelst, 1 mois, rue Neuve-Fontenoy.

Sidonie Flamencourt, 7 mois, rue du Moulin-Bernard.

Arthur Marthe, 10 mois, rue de l'Epeule.

Rosalie Weckse, 19 ans, tisserande, route de Tourcoing.

11 décembre. — Célina Wattel, 1 ans 6 mois, Chapelle de Beaurepaire.

Marie-Fidéline Albeas, 4 ans, rue de l'Empereur.

Béatrice-Sophie D'Hooghe, 2 jours, rue de Crouy.

Marie-Charlotte Plouvier, 5 jours, Tilleul.

12 décembre. — Clétine-Eugénie Catel, 20 ans, rue du Vieil-Abreuvoir.

Raoul-Jean Duquenne, 3 mois, rue de Lille.

Célestine Caron, 79 ans, rue Nationale.

Césarine-Augustine Cachera, 8 mois, rue de la Guinguette.

Mathilde-Eugénie Vivier, 11 mois, rue Neuve-du-Fontenoy.

Henri Claessens, 4 mois, Hôpital-Napoléon.

Césarine-Marie Losfeld, 5 ans, Cité du Pile.

13 décembre. — Eugénie-Adelaide Baers, 2 ans, Grande-Rue.

Alphonse Lefebvre, 24 jours, Jean-Ghislain.

Ernest-Louis Lemaire, 4 mois, Tilleul.

Victorine-Marie Pruvost, 4 mois, rue du Triez St-Joseph.